

SAINT-MARCEL

Réunion du Conseil Municipal 19 Juillet 2017 à 19 h 30

PROCES - VERBAL

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents à la séance : 18
Date de la convocation et de l'affichage : 13 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond BURDIN, Maire.

Présents : M. BURDIN, Mme PLISSONNIER, Mme ROLLET, M. KICINSKI, Mme GRAS, MM. GONTHEY, GUYON, DE LAS HERAS, Mme FLAMAND, M. RICHARD, Mmes SCHIED, DELEURY, MM. MAUDET, GALET, SAILLARD, DESPOCQ, Mme TROMENSHLAGER, Mme LOUVEL.

Excusés : M. GIRARDEAU qui a donné procuration à Mme GRAS
M. BONNOT qui a donné procuration à M. KICINSKI
Mme COUTURIER qui a donné procuration à Mme DELEURY
Mme LAMBERT qui a donné procuration à Mme ROLLET
M. TERRIER qui a donné procuration à M. GUYON
M. SEINGER qui a donné procuration à M. GONTHEY
Mme DESBUISSON-PERREAUT qui a donné procuration à Mme PLISSONNIER
Mme COMTE qui a donné procuration à Mme LOUVEL
M. MALET qui a donné procuration à M. DESPOCQ

Absent : Mme LARTAUT
M. BOISSELOT

Secrétaire de Séance : Mme Catherine SCHIED

PRESENTATION ORDRE DU JOUR

1. **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**
2. **PERSONNEL COMMUNAL**
Modification du tableau des effectifs
3. **INFORMATIONS ET AFFAIRES DIVERSES**

Rapport n°1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Catherine SCHIED est nommée secrétaire de séance

Rapport n°2 PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'apporter des modifications au tableau des effectifs pour les raisons suivantes :

1. Suite au départ par voie de mutation d'un agent du service administratif ayant les fonctions de Directeur Général des Services, il convient de supprimer le poste d'Attaché Principal car, l'agent recruté sur le poste de Directeur Général des Services sera détaché de sa collectivité d'origine sur un emploi fonctionnel de notre collectivité.
2. Dans le cadre du projet de réorganisation des services, il convient de recruter un agent au grade de rédacteur à temps complet. L'agent recruté sur ce poste prendra en charge diverses tâches administratives avec notamment la rédaction, la passation, et le suivi des différentes procédures d'achat public.
3. Certains agents peuvent bénéficier d'une promotion de grade dès lors qu'ils remplissent certaines conditions d'ancienneté, d'âge, de réussite à des examens professionnels et concours. Plusieurs propositions d'avancements de grades pour des agents remplissant les conditions ci-dessus ont été soumises à la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire.
Suite à l'avis favorable de la CAP du 23 mai 2017 et afin de permettre aux agents concernés d'être nommés dans leurs nouveaux grades, il convient de modifier le tableau des effectifs.
4. Un agent ayant été placé en retraite pour invalidité, il convient de supprimer un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe.

5. Pour pallier aux remplacements des agents ayant fait valoir leur droit à la retraite ou placés en congé maladie et afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il convient de recruter 3 agents contractuels à temps complet.

6. Le contrat d'un agent du service Enfance-Famille recruté en qualité de contractuel arrive à échéance. Cet agent donnant entière satisfaction tant dans le domaine des connaissances professionnelles que dans sa manière de servir, il y a lieu de créer un poste d'Adjoint d'Animation à temps complet.

7. Les campagnes de vaccinations à destination de la population n'existent plus, il convient de supprimer le poste de médecin.

8. Afin d'être en conformité avec les taux d'encadrement lors des Accueil Collectifs de Mineurs durant les vacances scolaires, il convient de créer 20 postes d'Adjoint d'Animation contractuel à temps complet pour le Service Enfance-Famille.

Vu l'information communiquée au Comité Technique du 05 juillet 2017 et du 17 juillet 2017, les modifications à apporter au tableau des effectifs sont les suivantes :

| CREATION DE POSTES Au 19 juillet 2017 | SUPPRESSION DE POSTES Au 19 juillet 2017 |
|---|--|
| 1 poste d'Agent de maîtrise à temps complet | 1 poste d'Attaché principal à temps complet |
| 1 poste d'Adjoint d'animation à temps complet | 1 poste d'Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet |
| 3 postes d'Adjoint technique contractuel à temps complet | 1 poste d'Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet |
| 1 poste de rédacteur contractuel à temps complet | 1 poste de médecin |
| 20 postes d'Adjoint d'animation contractuel à temps complet | |

Mme LOUVEL demande des explications sur le tableau des effectifs de ce soir par rapport à celui du dernier Conseil Municipal.

Mme PLISSONNIER répond que sur les conseils du Centre de Gestion, ce tableau a été remis en conformité.

Intervention de Monsieur Jean-Noël DESPOCQ – Conseiller Municipal

Merci Monsieur le Maire de nous donner la parole.

La précédente déclaration de votre 1^{ère} adjointe nous a interpellés lors du dernier Conseil municipal du 10 juillet 2017 mais également les agents lors du dernier CT du 17 juillet dernier.

En effet Mme Plissonnier a énuméré des éléments qui n'avaient pas été abordés en CT du 5 juillet, emploi saisonnier par exemple. Depuis le mois de janvier, nous en sommes au moins à la troisième version du tableau des effectifs qui change après chaque question.

Personne ne cherche à pénaliser les élus et encore moins les agents qui vivent très mal cette période trouble que notre collectivité n'a jamais connue depuis des décennies. La confiance et la transparence devraient être les maîtres mots du dialogue social, ce que vous avez bien du mal à maîtriser semble-t-il.

Il n'y a pas plus de raisons obscures de mon vote contre le tableau du CT du 5 juillet et mon abstention du 17 juillet comme celle des agents d'ailleurs. C'est un ras le bol des décisions qui sont prises avec la suppression de nombreux emplois sur notre collectivité, oui des réorganisations sont nécessaires, mais pas avec le seul objectif de la diminution des services publics et de la masse salariale.

Je réitère mes propos concernant la maltraitance des agents sur notre collectivité, combien de « burn out » depuis avril 2014, combien d'arrêt maladie, combien de postes supprimés, combien de départ en retraite précipité, combien de mise à l'écart. Pour quel bénéfice. Vous avez suivi les prescriptions du dernier éphémère DGS et vous remettez déjà en cause l'organigramme qui a été validé en CT au mois de janvier. Les agents sont las de tous ces changements et ils vous l'ont exprimé lors du dernier CT et plus en amont lors de la dernière soirée organisée au Réservoir avec une participation bien en deçà des années précédentes.

Enfin, pour ce qui concerne la rétroactivité de la promotion des agents, je pense que notre collectivité doit tout faire pour que la légalité soit respectée, de nombreuses collectivités agissent ainsi suite à des agendas contraints, au risque de vous retrouver devant les tribunaux; ce n'est donc pas perdre du temps, ni des avantages pour les agents, que de s'y conformer.

Vous l'aurez compris, nous nous abstenons sur cette délibération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour et 5 abstentions, DECIDE de créer et de supprimer les postes référencés ci-dessus avec pour date d'effet le 19 juillet 2017, APPROUVE le nouveau tableau des effectifs, PRECISE que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du Budget Primitif 2017 et que les agents concernés bénéficieront du régime indemnitaire en vigueur.

INFORMATIONS ET AFFAIRES DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55.

Le Maire,
Raymond BURDIN